



DÉPARTEMENT DE
L'ARIÈGE

COMMUNE DE
SOUEIX-ROGALLE



AR_2022_079

ARRÊTÉ MUNICIPAL
réglementant la circulation et le
stationnement le 3 décembre 2022
- Téléthon 2022

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de la manifestation "Mon métier, ma passion" organisée par M. Pierre HEBRAL, manifestation officielle du Téléthon 2022 ;

ARRÊTE

Article premier : L'occupation des voies et places désignées ci dessous 4 pour l'évènement "Mon métier, ma passion" est autorisée :

- Route départementale n°32 située en agglomération "Rue principale" du PR 1+890 au PR 2+160 ;
- Voie U1 "Rue de la poste" du PR 0+000 au PR 0+0140 ;
- Voie U7 "Rue des glycines" du PR 0+000 au PR 0+275 ;
- Place de la mairie.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révoquant pour la journée du 3 décembre 2022.

Article 3 : Le 3 décembre 2022, le stationnement des véhicules sur les voies et places désignées à l'article premier est interdit à partir de 08h00, jusqu'au 4 décembre 2022 à 01h00.

Article 4 : Le 3 décembre 2022, la circulation des véhicules autres que ceux participant à la manifestation est interdite à partir de 14h00 jusqu'au 4 décembre 2022 à 01h00 sur les voies et places désignées à l'article premier.

Article 5 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de l'évènement seront considérés comme gênants (article R.417-10 du code de la route). Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de la gendarmerie, de lutte contre l'incendie et de secours et aux véhicules accrédités et autorisés par l'autorité municipale.

Article 6 : Monsieur le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et publié sur le site internet de la commune selon les conditions habituelles, et

Arrêté réglementant la circulation et le stationnement le 3 décembre 2022 - Téléthon 2022

ampliation transmise pour information à Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie d'Oust-Massat et à Monsieur le pétitionnaire.

Fait à Soueix-Rogalle, le 30 novembre 2022,
La Maire, Christiane BONTÉ

